



## Voisin a un problème mental et crie

Par **Sonousek**, le **01/11/2011** à **10:36**

Bonjour,

on vient d'aménager dans un nouveau quartier (nous avons acheté la maison). On s'aperçoit que notre voisin est un malade mental et il crie la journée, la nuit, surtout au petit matin donc cela nous empêche de dormir. Il crie très fort, des "hooo" ou alors des mots incompréhensibles.

Nous avons déjà vu le voisin et lui avons "parlé" car il avait un problème de clé, il s'est mit devant la porte et a crié qu'il a perdu sa clé et qu'il ne peut pas rentrer chez lui. Nous voulions aidé et surtout savoir plus sur lui... finalement c'est sa voisine directe (de l'immeuble) à qui il voulait sonner et elle est venue et s'en est occupée ensuite. Il vit seul. Vu son état de réaction, c'est quelqu'un de malade et agressif, nous avons peur pour nos enfants qui sont petits et ces cris étant agressifs.

Vu son état aussi, je n'ai pas envie (et j'ai peur) d'aller le revoir pour lui parler calmement et lui expliquer que nous sommes gênés par ces cris, et je pense que cela n'aurait rien changé (est-il capable de comprendre ?).

Quel recours pouvons-nous avoir ?

Merci.

Par **Domil**, le **01/11/2011** à **12:54**

Quand il crie la nuit, appelez la police

Parlez-en avec la voisine. Visiblement, vu ce que vous dites, elle n'en a pas peur, donc il n'est pas dangereux (avoir un handicap mental n'est pas un signe de dangerosité)

Mais vous avez acheté une maison, sans faire le tour du quartier, parlé avec les voisins, passé plusieurs heures aux alentours ?

Par **Sonousek**, le **01/11/2011** à **13:38**

Merci d'avoir répondu.

Et bien oui on a acheté sans s'en rendre compte oui. Le quartier nous plaisait bien sûr, mais on n'a jamais dormi dans la maison ! Car la journée, s'il crie, cela ne me dérange pas trop mais la nuit c'est vraiment pénible (ou tôt le matin).

Et la police, elle va faire quoi à votre avis. Je pense seulement que cette personne a besoin

d'être suivie médicalement. Dois-je passer par la police avant ?

Par **Domil**, le **01/11/2011** à **15:17**

Ce n'est pas à vous de décider du traitement d'une personne. C'est un tapage nocturne, donc une infraction pénale, c'est donc du ressort de la police

Par **moses**, le **01/11/2011** à **15:25**

Acheter est un invest à long terme, le voisin va crier, mais ce n'est pas pour 20 ans.

Par **Sonousek**, le **01/11/2011** à **15:32**

Oui ok, je ne comprends pas bien : ce n'est pas pour 20 ans...c'est à dire qu'il ne va pas crier 20 ans ? et que si ! si ça se trouve ! merci pour vos réponse, et s'il y a qq'un dans le même cas, merci de m'en parler...

Par **Sonousek**, le **01/11/2011** à **16:20**

Oui ok, je ne comprends pas bien : ce n'est pas pour 20 ans...c'est à dire qu'il ne va pas crier 20 ans ? et que si ! si ça se trouve ! merci pour vos réponse, et s'il y a qq'un dans le même cas, merci de m'en parler...

Par **loa**, le **18/11/2013** à **08:01**

avez vous réussi à résoudre ce problème? nous souffrons du même et commençons à craquer.

Comment avez vous fait?

Par **Alea**, le **17/12/2013** à **11:39**

Nul n a a subir de tels desagreements et si vos enfants sont psychologiquement fragilises, voyez un pedopsy puis alertez le maire pour qu il prenne des mesures. Si cela ne marche pas le prefet. Nous avons ete confrontes a ce cas et la famille a du faire interner la personne sur injonction du maire garant de la securite. La personne n est pas aller au bagne mais dans un centre specialise. Arretons de dire que c est horrible. Ce qui est horrible c est de devoir vivre

dans des conditions traumatisantes car vos enfants risquent de développer des troubles de la personnalité.

Par **Stoup**, le **30/10/2014** à **19:11**

Avez vous trouvé des solutions à vos problèmes ?

Je suis malheureusement dans le même cas. J'ai acheté une maison en janvier 2013, c'est une rue tranquille composée à 90% de retraités. La parcelle à côté de ma maison était une petite maisonnette mal entretenue et inoccupée pendant nos 6 premiers mois. C'est après que nous avons appris que la maison était vide car le propriétaire était en hôpital psychiatrique.

C'est un homme d'une quarantaine d'années que nous avons dû voir 5 ou 6 fois en un an (il devait prendre ses cachets)

Cela fait maintenant 4 mois que ce voisin nous fait des phases très flippantes : parle tout seul, reste de 7h du matin à minuit devant son portail / met la musique à fond et laisse la porte ouverte / crie.

Cette nuit a été la nuit de trop avec la musique à fond de minuit à 4h, nous empêchant totalement de dormir.

Nous avons appelé la police excédé par la nuisance sonore.

Une personne entre guillemet "normal", je vais le voir, je m'explique et lui dit de baisser le son. Mais pour lui avoir parlé plusieurs fois, le compromis n'est pas négociable.

J'ai une femme et 2 jeunes enfants, je travaille et rentre tard et je commence à avoir peur pour ma famille.

Si vous avez une solution à me donner, je suis preneur !

Par **Cats**, le **05/02/2015** à **22:46**

Bonjour, nous avons un problème à peu près similaire : nous habitons un immeuble dans une résidence calme au dernier étage d'un immeuble de 7 étages et notre voisin du 4<sup>ème</sup> (!) doit avoir un toc car en dehors de chez lui dans l'allée il est normal (aimable, la cinquantaine, à priori divorcé, son fils vient en week-end peu souvent) et il hurle à la façon d'un chien disons, en faisant des "wouh" vraiment fort (ça passe par-dessus la tv parfois) à tout va dès qu'il est chez lui. Nous sommes locataires et avons emménagé depuis un an et demi et je dois dire que l'on espérait que l'on s'y ferait avec le temps mais quand il a des pics de crise comme ces dernières semaines, on en a vraiment marre. Notre fils de 4 ans et demi n'est pas vraiment perturbé par cela (enfin on n'en pas plus état donc pour lui tout va bien) mais quand même, je me dis qu'à son âge, devoir s'endormir avec ces cris incessants (comme en ce moment même d'ailleurs, il est 22h34 et il crie environ toutes les dix à quinze secondes depuis que je suis rentrée chez moi depuis 19h... je pense qu'il s'arrête quand il mange ou quand il fait quelque chose comme la cuisine, que sais-je, mais ça ne dure jamais bien longtemps). En tout cas on sait à quelle heure il se réveille... Mes voisins du 6<sup>ème</sup> (personne au 5<sup>ème</sup> : les anciens locataires ont fini par partir...) s'en sont accommodés apparemment car nous du 7<sup>ème</sup> on l'entend beaucoup. Autant qu'un chien dehors qui aboie (il en a fait aboyer un ce soir d'ailleurs...).



binjour,

achetez des boules kies en cire on ne les sent meme plus au bout de 10 minutes et augmentez le son de votre télé le soir. j habite un hlm réputé sur nancy et j'ai un voisin fou et bruyant la nuit au dessus et un skyzophrene et qui hurle des 4 h du matin...en sachant qu on entend le voisin se brosser les dents tellement l'isolation est bonne...moi je suis rodé bon courage a vous tous !

Par **Paris 16**, le **07/02/2019** à **22:20**

Nous avons eu le même souci, une voisine folle, alternant séjour en hôpital psy et retour à son domicile. Elle hurlait la nuit, n'ouvrait pas aux policiers quand les voisins les faisaient se déplacer, menaçait quiconque osait lui toucher 2 mots de son comportement et dont l'appartement dégageait des odeurs nauséabondes et de brûléparfois. Quand nous avons aménagé elle était absente et pendant qq semaines n'avons pas eu de nuisances. Puis elle est revenue et a force nous avons pris peur et en tant que locataires avons pu partir très rapidement, ce qui était notre seul vrai recours, car quoi faire d'autre. Elle a aussi le droit de se loger en dehors de ses périodes passer en hôpital psy.

Bien heureusement nous sommes partis car au vue de ce qui s'est passé il y a qq jours avec l'incendie criminel à Paris 16, cette personne ayant le même type de profil, qui sait si un jour elle ne passera pas à l'acte aussi.

Ça fait froid dans le dos.

J'espère que vos situations se sont résolues ou apaisées en tout cas courage !